

Tel: 03.89.83.93.46

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2022 (Ferme Weyerbach - HABSHEIM)

1) Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Gilles BOURGES, Président, ouvre la séance à 20 heures 15 minutes.

107 membres étant présent(e)s ou représenté(e)s, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut valablement se tenir et délibérer.

Gilles BOURGES souhaite la bienvenue aux membres présent(e)s, ainsi qu'aux personnalités invitées, Patrick GLASSER - Adjoint chargé des associations à la Mairie de Sierentz, Hugues SENGER - Président de la Ligue Régionale de Tir d'Alsace, et Roland DEBENATH - Président du CDT 68.

Gilles BOURGES remercie Gaby JOHAN pour accueillir à nouveau l'Assemblée Générale à la Ferme Weyerbach. Il remercie également les membres du Comité Directeur, ainsi que l'ensemble des membres pour leur implication dans la vie de l'association.

Une minute de silence est observée en mémoire des membres décédés.

 Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 et approbation par l'Assemblée Générale

Gabriel FLORY, Secrétaire Général, donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2021. L'Assemblée Générale approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

3) Rapport moral du Président

Gilles BOURGES présente son rapport moral pour l'année écoulée. La S.T.S. est une association dynamique, avec des installations modernes et des Sections très actives.

La S.T.S. est classé Centre d'Entrainement Régional ce qui nous met dans une dynamique d'excellence pour les disciplines pratiquées et nous permet d'organiser et recevoir des compétitions, notamment des championnats de niveau départemental et régional. Ceci participe à la visibilité et à la reconnaissance de la S.T.S..

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018) Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



Tel: 03.89.83.93.46

Gilles BOURGES fait un point sur les activités et événements de la saison 2021-2022. Les résultats de la soirée d'automne ont été mitigés en raison du froid. En revanche la choucroute et les journées portes ouvertes ont enregistré une belle participation. Des travaux ont été réalisés pour maintenir les installations et s'assurer qu'elles respectent les normes applicables (mise hors d'eau de la butte et pose de nouveaux dispositifs antibruit au pas de tir 50 mètres, réparation du mur du pas de tir 25 mètres, travaux d'entretien des pas de tir 10 et mètres).

4) Rapport du Trésorier – Rapport des réviseurs aux comptes – Décharge au Trésorier

Vianney SALLES, Trésorier, donne lecture du bilan comptable pour l'exercice 2021-2022 qui fait état de 80.465,45 Euro de recettes et 72.405,75 Euro de charges, soit un résultat bénéficiaire de 8.059,66 Euro.

A la date du 31 aout 2022, la trésorerie de la S.T.S. s'élève à la somme de 168.490,63 Euro repartie comme suit :

- 70.000 Euro sur le Livret Bleu
- 16.000 Euro en parts B Crédit Mutuel
- 50.000 Euro sur le Livret Tonic Croissance
- 32.490,63 Euro sur le compte courant

Les réviseurs aux comptes ont procédé aux opérations de contrôle des comptes de l'exercice 2021-2022 le 12 octobre 2022. Philippe PATUREAU donne lecture de leur rapport qui constate que tous les documents et renseignements ont été fournis et que les comptes sont d'une grande clarté et sont régulièrement tenus. Il félicite le Trésorier et propose à l'Assemblée Générale de lui donner quitus. L'Assemblée Générale donne le quitus au Trésorier à l'unanimité.

Gilles BOURGES remercie les réviseurs aux comptes.

5) Présentation du budget prévisionnel

Gilles BOURGES présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2022-2023.

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018) Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



Tel: 03.89.83.93.46

Il présente en particulier un projet de rénovation des sanitaires et de construction d'une pièce de rangement pour les tables et chaises, pour un budget de travaux d'environ 40.000 Euro.

Il fait également un point sur l'évolution du coup de la vie et les conséquences pour le stand. La consommation annuelle d'électricité est de 33.000 kW (soit environ 3.300 Euro). La commune étant la propriétaire des locaux, le "bouclier énergétique" n'est pas applicable et le coût de la consommation d'électricité risque d'être multiplié par 2,5. Afin d'atténuer l'impact, différentes options sont à l'étude : réduction de la consommation, investissement dans des panneaux photovoltaïques ou une pompe à chaleur pour le chauffage, remplacement des néons par des LEDs, augmentation des cotisations, ou un panachage des différentes options.

6) Désignation des réviseurs aux comptes

Gilles BOURGES propose à l'Assemblée Générale de désigner les réviseurs aux comptes pour l'exercice 2022-2023. Après vote à main levée, Michel TIRAT et Marie-Eve VOGT sont élus titulaires, et Jean-Pierre SPIELHMANN suppléant.

7) Rapport des sections et de l'école de tir – Gestion sportive

Les responsables de sections, Gerard WALDECK (Ecole de Tir), Pierre OBERRIEDER (Vétérans), Sébastien AMMANN (TAR), Stéphane BAUMLIN (Entrainement précision, vitesse, standard), Olivier RAPP (Ludique) présentent les rapports de leurs sections respectives. André WESPISSER présente les résultats des compétitions de la saison 2021-2022.

Philippe PATUREAU et Georges GOETSCHY présente la mise en place à la S.T.S. de la méthode d'apprentissage "cibles couleurs" de la F.F.Tir.

8) Décharge au Comité Directeur et au Président

Gilles BOURGES remercie les membres du Comité Directeur pour leur implication et leur soutien et propose à l'Assemblée Générale de donner décharge au Comité Directeur et au Président. L'Assemblée Générale donne décharge au Comité Directeur et au Président à l'unanimité.

 $Association \ de \ droit \ local \ (code \ APE: 926C \ Autres \ activités \ sportives \ N°SIREN: 453 \ 016 \ 172 \ N°SIRET: 453 \ 016 \ 172 \ 00018 \)$ $Affiliée \ \grave{a} \ la \ FFT \ Club \ N° \ 0168062, \ \grave{a} \ la \ LRTA, \ \grave{a} \ l'AGR, \ \grave{a} \ la \ FSGT \ et \ \grave{a} \ l'OMSAP \ Sierentz$

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



Tel: 03.89.83.93.46

9) Réflexions sur la compensation pour non-participation aux travaux

Gilles BOURGES évoque le sujet du travail bénévole des membres de la S.T.S.. Il rappelle que notre association dépend de ce travail bénévole pour pouvoir continuer à fonctionner et faire bénéficier ses membres d'activités et d'installations de qualité. Le rôle des bénévoles est crucial pour ouvrir/fermer et entretenir les installations, réaliser des travaux d'aménagement, encadrer les activités et les événements/compétitions, S'il n'y a pas assez de bénévoles, nous serons obligés de faire appel à des prestataires extérieurs ou d'employer des salariés. Cela aurait un impact significatif sur le budget de la S.T.S. et les cotisations devraient alors être réévaluées en conséquence pour faire face à ces frais supplémentaires.

Le débat s'engage avec les membres présents. Gilles BOURGES rappelle les dispositions actuelles du Règlement Intérieur sur le principe et les modalités du travail bénévole, ainsi que sur le versement compensatoire pour non-participation au travail bénévole. Il est clair que les membres n'ont pas toutes ou tous les mêmes disponibilités ou capacités pour participer à ce travail bénévole. L'objectif du versement compensatoire n'est pas de sanctionner des membres, mais plutôt d'assurer une certaine équité entre les membres qui investissent beaucoup de leur temps pour la S.T.S. et ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent le faire. Si le versement compensatoire n'était pas appliqué, il y aurait un fort risque que les membres qui s'investissent le plus se démotivent en constatant que d'autres membres bénéficient des mêmes avantages sans s'impliquer dans le travail bénévole.

Gilles BOURGES propose de réfléchir à comment adapter les modalités du travail bénévole pour permettre de bénéficier au mieux des disponibilités et compétences de chacun(e) des membres, et de valoriser les heures de travail au plus juste. Le Comité Directeur travaillera sur le sujet et reviendra vers les membres avec une proposition.

10) Présentation des moyens de communication de la S.T.S.

Michel TIRAT présente les nouveaux moyens de communication de la S.T.S., en particulier le nouveau site internet, ses rubriques et fonctionnalités.

 $Association \ de \ droit \ local \ (code \ APE: 926C \ Autres \ activit\'es \ sportives \ N°SIREN: 453\ 016\ 172\ N°SIRET: 453\ 016\ 172\ 00018\)$

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



Tel: 03.89.83.93.46

11) Présentation de la plateforme EDEN

Sébastien AMMANN présente la plateforme EDEN de la F.F.Tir, ses objectifs et son fonctionnement.

12) Présentation des évolutions récentes de la règlementation des armes

Gabriel FLORY présente les évolutions récentes de la règlementation des armes, en particulier les points concernant les tireurs sportifs.

La réunion se termine avec les allocutions des personnalités invitées, Hugues SENGER, Roland DEBENATH et Patrick GLASSER, et la remise de distinctions. Il est proposé et accepté à l'unanimité d'attribuer la qualité de membre d'honneur de la S.T.S. à deux personnes ayant beaucoup œuvré à son développement : Jean-Marie BELIARD et Jean-Pierre LAFOURCADE.

L'ordre du jour étant épuisé, Gilles BOURGES clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 23h25.

Gabriel FLORY

Gilles BOURGES